

**Réponses d' Eric Azière
et de la liste « Ensemble pour Paris 14^{ème} »**

**aux questions aux candidats aux élections municipales
sur l'avenir du site La Rochefoucauld**

**(questions soumises par l'association « SAUVONS LA
ROCHEFOUCAULD »)**

1 - Quel rôle pensez-vous avoir en tant que maire de Paris/maire d'arrondissement ou simplement conseiller sur ce dossier ? Pensez-vous profiter de la cession du site par l'AP-HP pour mener des actions telles que :

- achat du site par la ville dans son entier ? Pour certaines parties ? /- appel à des financements de la région, de l'État, du privé dans le cadre d'un partenariat ? /- autre

A ce stade, les intentions de l'AP-HP concernant le périmètre de vente ne sont pas connues ou au moins ne sont pas publiques. **Il est cependant évident que l'avenir de ce site ne doit pas échapper à la ville de Paris.**

Nous pensons que la ville de Paris doit jouer un rôle de maître d'œuvre dans l'évolution de ces grands équipements et qu'elle doit assumer une ambition urbanistique sur des sites patrimoniaux tels que celui-là.

Aussi, nous ferons en sorte de nouer un dialogue nourri avec l'AP-HP pour **s'assurer de la maîtrise du foncier et du bâti de ce site exceptionnel** et pour que **l'avenir de ce patrimoine soit dévolu à la ville de Paris et au 14ème arrondissement.**

2 - Parc, patrimoine et constructions éventuelles ?

- Quels seront vos critères concernant la protection du patrimoine et des espaces verts ? Souhaitez-vous construire ? Pourquoi faire ? /- Souhaitez-vous augmenter la hauteur de bâtiments existants, comme notamment la Poste, sur l'avenue du général Leclerc ? /- Préférez-vous ne pas construire afin de préserver le site dans son ensemble ? /- Voulez-vous conserver intact le parc de plus d'un hectare, voire y planter plus d'arbres ? /- Souhaitez-vous ouvrir le parc au public ? Permettre une circulation piétonne entre les avenues du général Leclerc et René Coty ?

A ce stade, les intentions de l'AP-HP concernant le périmètre de vente ne sont pas connues ou, au moins, ne sont pas publiques. Cependant, sur de nombreux autres sujets d'aménagements, comme Saint - Vincent de Paul par exemple, nous nous sommes déjà prononcés contre la surélévation et pour la dé-densification de ce genre de projet.

Nous conserverons intact le parc. Nous souhaitons d'ailleurs plus globalement renforcer la **protection effective de tous les « Espaces verts protégés » par le Plan Local d'Urbanisme** de telle sorte que désormais, aucun de ces espaces ne soit amputé. C'est le principe même de « la ligne verte » proposée à l'échelle parisienne par Agnès Buzyn.

Nous ouvrirons au public ce parc afin le rendre aux riverains.

Après étude des possibilités techniques, dans le respect de l'équilibre écologique du site actuel, la végétalisation peut évidemment être renforcée et un passage sur l'avenue René Coty envisagé.

3 - Quel projet avez-vous pour ce site ?

- *Quels sont les critères qui vous feront choisir la destination qu'aurait l'ensemble du domaine, jardins et bâtiments ?*

Aucun a priori. Contrairement à la pratique de beaucoup trop d'opérations d'aménagements de ces dernières années comme à Saint-Vincent de Paul et à Montparnasse, nous ne souhaitons pas déterminer a priori la destination des bâtiments du site et lancer après coup des opérations de consultation et/ou d'information.

Nous souhaitons plutôt lancer une **large concertation pour construire avec les Quatorziennes et les Quatorziens un cahier des charges qui serve de base à un appel à projets.**

La durée importante d'occupation temporaire du site par le commissariat constitue, à cet égard, une opportunité pour laisser un temps suffisant à cette concertation.

4 - Démocratie locale

- *Avez-vous l'intention d'associer, à différentes étapes de votre démarche, les habitants du 14e, voire les Parisiens, à la réflexion sur l'usage à donner à ce nouveau domaine ? Précisez comment.*

Nous souhaitons **associer largement les Quatorziennes et les Quatorziens** aux différentes étapes, que ce soit en direct ou bien via les associations et les collectifs intéressés ou encore via le conseil de quartier Mouton-Duvernet:

- **Les associer d'abord et en priorité sur la destination des bâtiments** et leurs futurs usages, en construisant avec eux le cahier des charges de l'appel à projet ;
- Puis dans les étapes suivantes, sur les modalités pratiques de réaménagement après l'appel à projet ;
- Une concertation doit également avoir lieu sur les modalités d'ouverture du parc, et notamment sur l'opportunité ou non de conserver le mur d'enceinte côté avenue du général Leclerc ou de lui préférer une grille ou pour ouvrir des perspectives sur l'avenue René Coty.

Nous souhaitons que l'avenir de ce site exceptionnel se construise avec les citoyennes et les citoyens du 14^{ème} sans se priver pour autant de la créativité qui est consubstantielle à la procédure d'appel à projet.